



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières communales essentielles, est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Ville du Chambon-Feugerolles. Elle retrace notamment les actions conduites sur l'année 2021 et permet d'évaluer la situation financière et budgétaire de la Ville.

I – CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Il rapproche les prévisions inscrites au budget (budget primitif et décisions modificatives) des réalisations effectives tant en dépenses qu'en recettes.

Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.**

Comme le budget primitif, il est structuré autour des **sections de fonctionnement et d'investissement.**

II – LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les résultats du compte administratif 2021 sont difficilement comparables avec les données du compte administratif 2020 dans la mesure où, la pandémie de la COVID-19 a eu un impact direct sur les dépenses réalisées et recettes encaissées par la Ville du Chambon-Feugerolles.

Tout comme l'exercice 2020, l'année 2021 a été impactée par diverses mesures restrictives intervenues dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Ces dernières ont eu un effet sur l'exécution budgétaire qui n'a pas encore retrouvé tout à fait son niveau d'avant crise.

A – La section de fonctionnement

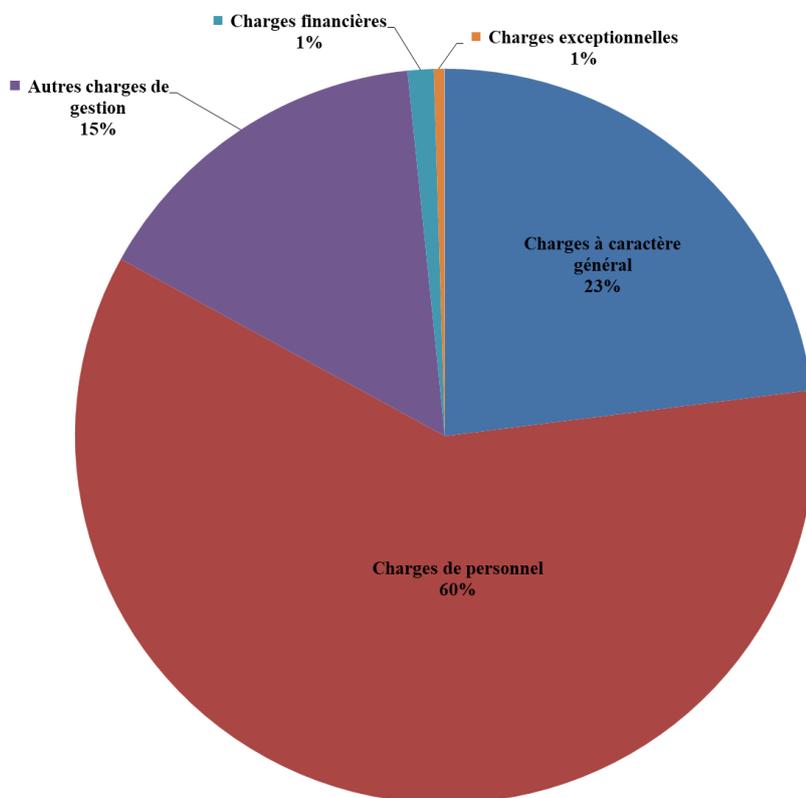
La section de fonctionnement du budget communal regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

➤ Les dépenses :

Les dépenses **réelles** de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à **15 170 358 €**.

FONCTIONNEMENT	CA2020	CA2021
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
011- Charges à caractère général	3 298 228 €	3 489 754 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 058 454 €	9 101 508 €
014 - Atténuations de produits	109 €	109 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 347 786 €	2 332 873 €
Total dépenses de gestion courante	14 704 577 €	14 924 244 €
66 - Charges financières	215 811 €	172 326 €
67 - Charges exceptionnelles	205 866 €	69 702 €
68 - Dotations aux provisions	12 375 €	4 085 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	15 138 629 €	15 170 358 €

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement Compte administratif 2021



Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être regroupées principalement en 4 catégories :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 3 489 754 €**

Les charges à caractère général enregistrent une augmentation de 5,81 % par rapport à 2020. Cette situation s'explique par la crise sanitaire qui a eu un impact important sur l'exécution budgétaire 2020. En effet, les périodes de confinement ont eu pour effet de minorer les charges à caractère général de la commune (frais d'alimentation, contrats de prestation de service, transports collectifs, fêtes et cérémonies, carburants...). L'exercice 2021 a aussi été impacté par la crise sanitaire mais de façon moins importante en terme de réalisation de dépenses. Ainsi, les dépenses relatives à l'alimentation, aux contrats de prestations de services semblent avoir retrouvé un niveau d'exécution d'avant crise même si d'autres postes de dépenses ont pu encore être impactés sur 2021.

- **Les charges de personnel (chapitre 012) : 9 101 508 €**

Ce poste de dépenses est quasi stable entre 2020 et 2021 (+ 0,48 %).

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 2 332 873 €**

Ce chapitre connaît une quasi stabilité (- 0,64 %) par rapport à l'exercice 2020.

Il regroupe les autres charges de gestion courante notamment les subventions aux associations et les contingents (participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours, au Centre Communal d'Action Sociale, au Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine).

En 2021, la Ville a consacré une somme de **380 252 €** pour soutenir directement le tissu associatif local à travers le versement de subventions. Elle a également maintenu le montant de la subvention communale allouée au Centre Communal d'Action Sociale (700 000 €) pour lui permettre de poursuivre ses actions en direction de la petite enfance et des publics fragiles.

- **Les charges financières (chapitre 66) : 172 326 €**

Ce chapitre correspond au remboursement des intérêts des emprunts. Il est en baisse par rapport à l'exercice 2020 (215 811 €).

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement intègrent le **chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles**. Il enregistre une diminution de - 136 164 € par rapport au compte administratif 2020. En 2020, ce chapitre avait été fortement impacté par deux types de dépenses :

⇒ les différents remboursements intervenus suite aux annulations de spectacles, de la saison culturelle et des cours de piscine à cause de la COVID-19,

⇒ la conclusion de protocoles transactionnels suite au chantier du Centre Aquatique de l'Ondaine.

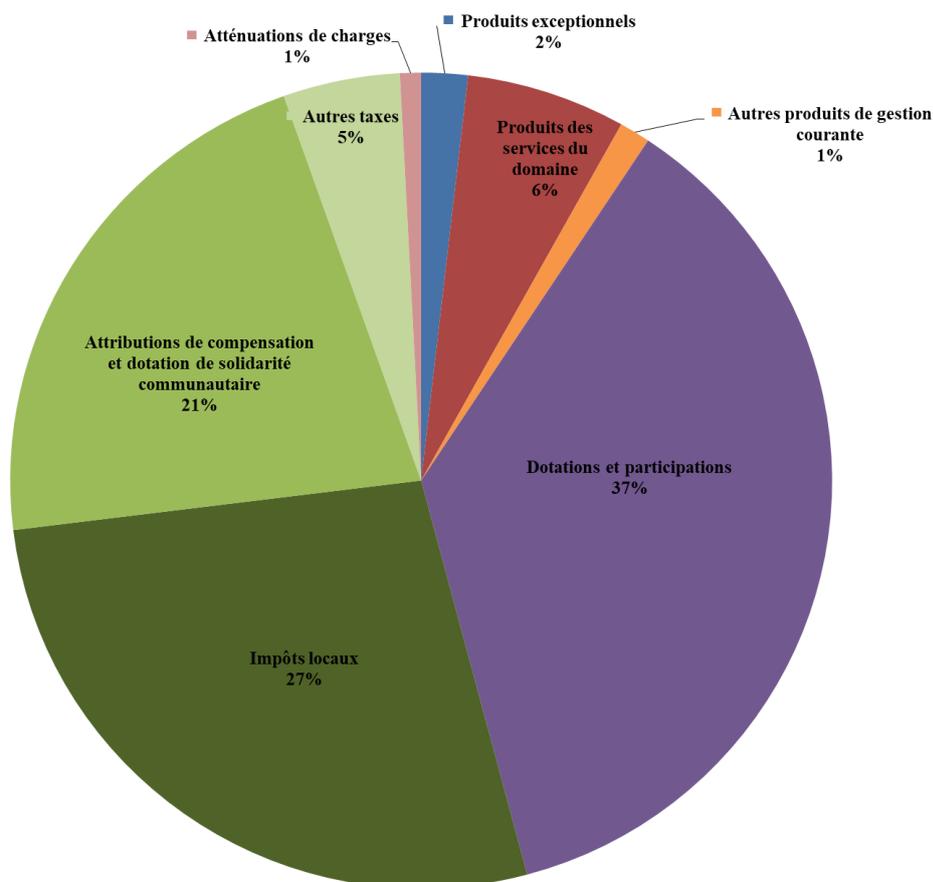
L'année 2021 a aussi été impactée par de nombreux remboursements qui représentent la somme totale de 56 783 € sur les 69 702 € réalisés sur ce chapitre.

➤ Les recettes :

Les recettes **réelles** de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à **18 266 280 €** pour 2021.

FUNCTIONNEMENT	CA2020	CA2021
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
013 - Atténuations de charges	63 468 €	151 061 €
70 - Produits des services	1 176 061 €	1 145 764 €
73 - Impôts et taxes	9 800 344 €	9 740 972 €
74 - Dotations et participations	6 353 602 €	6 672 696 €
75 - Autres produits de gestion courante	312 279 €	222 285 €
Total recettes de gestion courante	17 705 754 €	17 932 743 €
76 - Produits financiers	6 €	40 €
77 - Produits exceptionnels	170 982 €	333 462 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 876 742 €	18 266 280 €

*Répartition des recettes réelles de fonctionnement
Compte administratif 2021*



Les recettes réelles de fonctionnement peuvent être regroupées en 6 catégories principales :

- **Atténuations de charges (chapitre 013) : 151 061 €**

Ce poste de recettes concerne principalement les remboursements des charges de Sécurité Sociale des agents non titulaires et la participation de l'Etat au financement des contrats aidés.

Pour 2021, ce chapitre enregistre une augmentation importante par rapport à 2020. Les remboursements liés aux dépenses de personnel ou charges de Sécurité Sociale sont variables d'une année sur l'autre.

- **Produit des services du domaine (chapitre 70) : 1 145 764 €**

Ce chapitre de recettes regroupe les différentes redevances d'occupation du domaine public et produits issus des services publics municipaux. Il intègre également le remboursement du bordereau de prix voirie dans le cadre des transferts de compétences à Saint-Étienne Métropole.

Ce chapitre enregistre une baisse de - 2,58 % par rapport à 2020. Cette diminution peut s'expliquer en partie par une baisse des redevances du Centre Aquatique de l'Ondaine qui a connu quelques périodes de fermetures en 2021 en raison des mesures restrictives liées à la COVID 19.

- **Les impôts et taxes (chapitre 73): 9 740 972 €**

Ce chapitre de recettes est en quasi stabilité (-0,61%) par rapport à l'exercice 2020.

Comme les années précédentes, **les taux de la fiscalité directe locale sont restés inchangés en 2021**. L'évolution de ces recettes est consécutive à une évolution des bases fiscales. Ces dernières évoluent sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire fixé par l'Etat qui s'applique à l'ensemble des valeurs locatives servant d'assiette à la taxe d'habitation et aux taxes foncières et sous l'effet de la variation physique des bases.

Ce chapitre comprend également **l'attribution de compensation de Saint-Étienne Métropole** qui est en augmentation de 22%. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre transfert de fiscalité et transfert de compétences à la fois pour l'établissement public de coopération intercommunale et pour ses communes membres. En 2021, la Ville du Chambon-Feugerolles a perçu 3 456 037 € contre 2 831 491 € en 2020. L'augmentation s'explique par une révision libre de l'attribution de compensation qui est intervenue fin 2021. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal 2021-2026 et dans le respect des nouvelles règles nationales de redistribution, les élus de Saint-Étienne Métropole ont souhaité maintenir le niveau de la solidarité financière de la Métropole envers les communes. C'est dans ce contexte que la Ville du Chambon-Feugerolles a vu le montant de sa dotation de solidarité communautaire diminuer de 624 545,05 € (soit -57%) et en contrepartie, son attribution de compensation en fonctionnement augmenter de 624 546 € (soit + 22%). Pour mémoire le schéma ci-dessous illustre la situation qui a un impact neutre budgétairement :

	Article comptable		Montant provisoire	Montant définitif	Variation	
Recette	73212	DSC	1 098 940,05	474 395,00	-624 545,05	→ Baisse de la DSC
Recette	73211	AC	2 831 491,35	3 456 037,35	+ 624 546,00	→ Hausse de l'AC positive

} = 0

Enfin, le chapitre 73 englobe **les droits de place**, ils sont en augmentation de 70 % du fait des recettes en hausse compte tenu de la reprise d'activité suite à la crise sanitaire.

- **Les dotations et participations (chapitre 74) : 6 672 696 €**

Ce poste de recettes comprend principalement les compensations fiscales et les différentes dotations.

Il enregistre une hausse de + 5,02 % par rapport au compte administratif 2020 principalement liée à une augmentation des recettes perçues dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et de la compensation perçue au titre des exonérations de taxes foncières.

Les recettes de ce chapitre évoluent ainsi :

- ✓ Pour ce qui concerne la dotation de fonctionnement de l'Etat, si la part de dotation forfaitaire baisse de - 1,07 %, la DSUCS quant à elle progresse de 2,18 % du fait de la hausse de l'enveloppe nationale. La DNP évolue également favorablement (+ 8 552 € soit + 20 %).
- ✓ La dotation de compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation est de 0 € mais elle est largement compensée par la compensation perçue au titre des exonérations de taxes foncières qui représente la somme de 576 903 €.
- ✓ Le produit des subventions est en hausse de 8,28 %. Cette hausse s'explique principalement par la crise sanitaire qui a affecté les recettes 2020. En effet, en 2021 la Ville a perçu des recettes relatives aux participations des collèges publics aux frais de fonctionnement des équipements sportifs qu'elles n'a pas perçu en 2020.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 222 285 €**

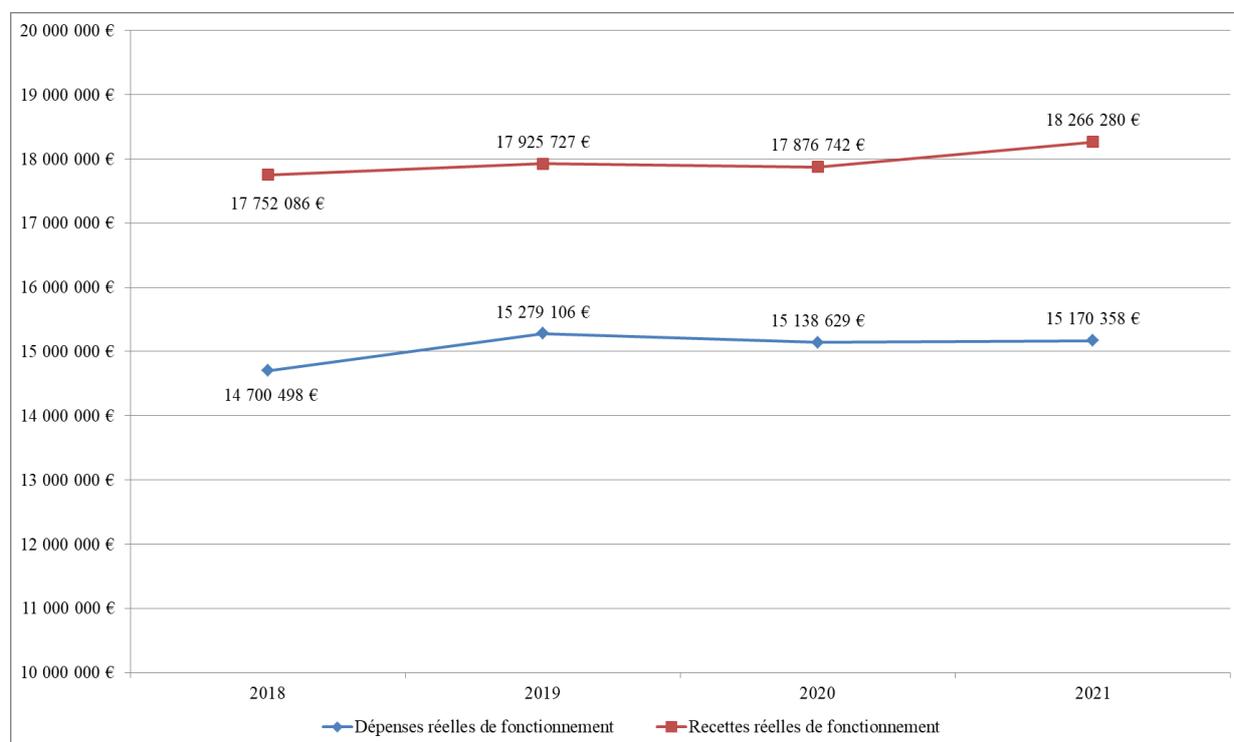
Ce chapitre comprend principalement le produit des immeubles (loyers). Il est en baisse de - 29% entre les comptes administratifs 2020 et 2021. Cette baisse est liée au transfert du bâtiment de la résidence Transverse dont la gestion est désormais confiée à Cap Métropole.

- **Produits exceptionnels (chapitre 77) : 333 462 € (hors cession : 248 082 €)**

Hors produit des cessions, ce chapitre intègre notamment les remboursements versés par les compagnies d'assurance suite à des sinistres et les pénalités diverses perçues par la ville. Ce poste de recettes est très variable d'une année sur l'autre. Cette année la Ville a reçu une indemnité d'assurance de 161 803 € suite à un sinistre intervenu en 2019 (orage de grêle sur le bâtiment de La Forge).

➤ Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement sur la période 2018-2021

Evolution des dépenses (DRF) et des recettes (RRF) réelles de fonctionnement sur la période 2018 - 2021



➤ L'autofinancement

La différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement brut (CAF brute). Il doit permettre, *a minima*, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer de ressources propres pour le financement des investissements.

	Compte administratif 2020	Compte administratif 2021
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	17 850 702 €	18 180 900 €
Dépenses réelles de fonctionnement	15 138 629 €	15 170 358 €
Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute)	2 712 073 €	3 010 542 €
Remboursement du capital de la dette (hors ligne de trésorerie)	1 157 057 €	959 305 €
Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette)	1 555 016 €	2 051 237 €

Les niveaux d'autofinancement constatés en 2021 permettent à la Ville de poursuivre la réalisation de ses projets d'investissement.

B – La section d'investissement

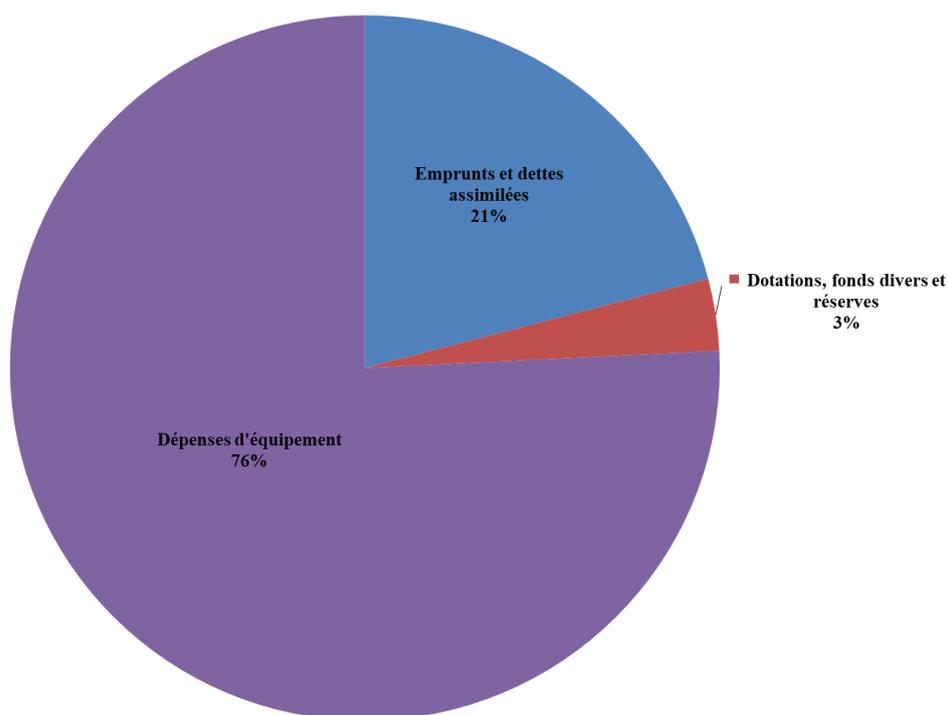
Le budget d'investissement comprend l'ensemble des dépenses et des recettes liées aux projets d'équipement de la commune à moyen ou long terme.

➤ **Les dépenses :**

Les dépenses réelles d'investissement (hors revolving) s'élèvent à **4 583 079 €**.

INVESTISSEMENT	CA2020	CA2021
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
Total des dépenses d'équipement	2 980 197 €	3 472 713 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		151 061 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors revolving)	1 157 057 €	959 305 €
4541 - Travaux effectués d'office	72 000 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 209 254 €	4 583 079 €

*Répartition des dépenses réelles d'investissement (hors revolving)
Compte administratif 2021*



En dépenses, la section d'investissement regroupe les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle comprend également le remboursement des capitaux empruntés et les acquisitions immobilières.

En 2021, les dépenses d'équipement de la commune s'élèvent à **3 472 713 €** et se répartissent comme suit :

- Le réaménagement du parc du Bouchet et du site Bon Pasteur,
- Le remboursement du tènement immobilier EPORA - opération Croix bleue,
- Diverses acquisitions dans le cadre de la résorption des friches : propriété Bonnissol dans le cadre de l'aménagement de la rue James Jackson, le tènement 7 rue de la Vernicherie,
- L'acquisition de véhicules électriques,
- Les travaux de desserte en fibre optique pour la liaison mairie - médiathèque,
- La réfection des cours de tennis de la Pouratte.

La Ville a également poursuivi son **programme d'entretien et de rénovation** :

- **Dans les bâtiments communaux** : pose de portillons et création d'une main courante au Centre Aquatique de l'Ondaine, fin des travaux du Foyer laïque, déploiement technique du contrôle d'accès sur les bâtiments communaux, réfection des vestiaires du pôle de services. Des travaux sur le garage annexe pour l'accueil des véhicules électriques et l'automatisation du portail ont été réalisés.
- **Dans les bâtiments scolaires** : comme chaque année les groupes scolaires ont fait l'objet de rénovations. A l'école Ferry-Pauzière il a été réalisé la reprise des soubassements et à l'école primaire Jean Jaurès la réfection de l'étanchéité du préau.

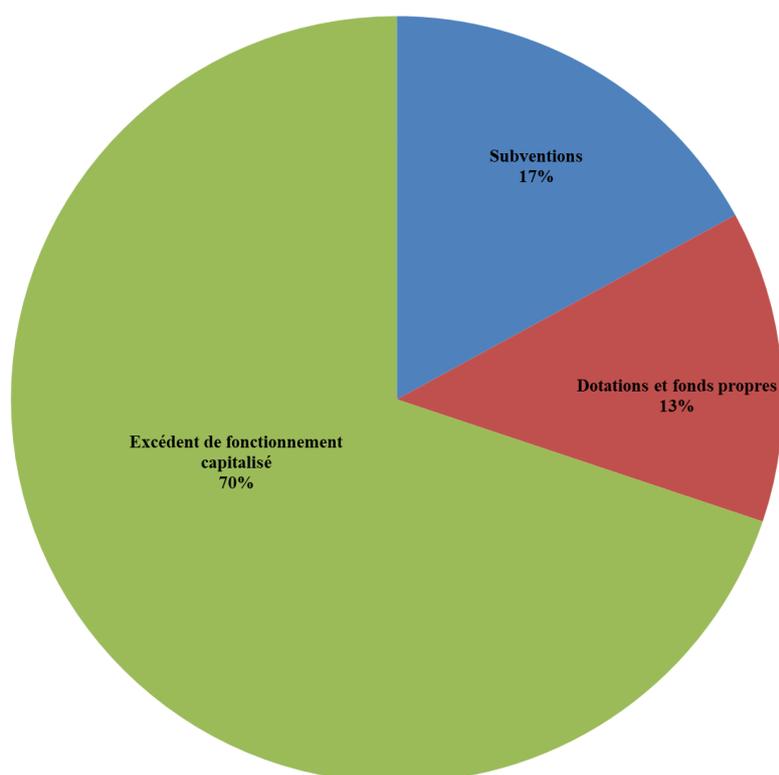
➤ Les recettes :

En recettes, la section d'investissement comprend principalement les recettes « patrimoniales » (taxe d'aménagement...), les subventions d'équipement, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), l'emprunt et l'autofinancement.

Les recettes réelles d'investissement 2021 (hors revolving) s'élèvent à **3 251 560 €**.

INVESTISSEMENT	CA2020	CA2021
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
13 - Subventions d'investissement	373 670 €	553 318 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors revolving)	0 €	362 €
23 - Immobilisations en cours	1 260 €	0 €
Total des recettes d'équipement	374 930 €	553 680 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	720 686 €	427 497 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3 225 044 €	2 270 383 €
Total des recettes financières	3 945 730 €	2 697 880 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 320 660 €	3 251 560 €

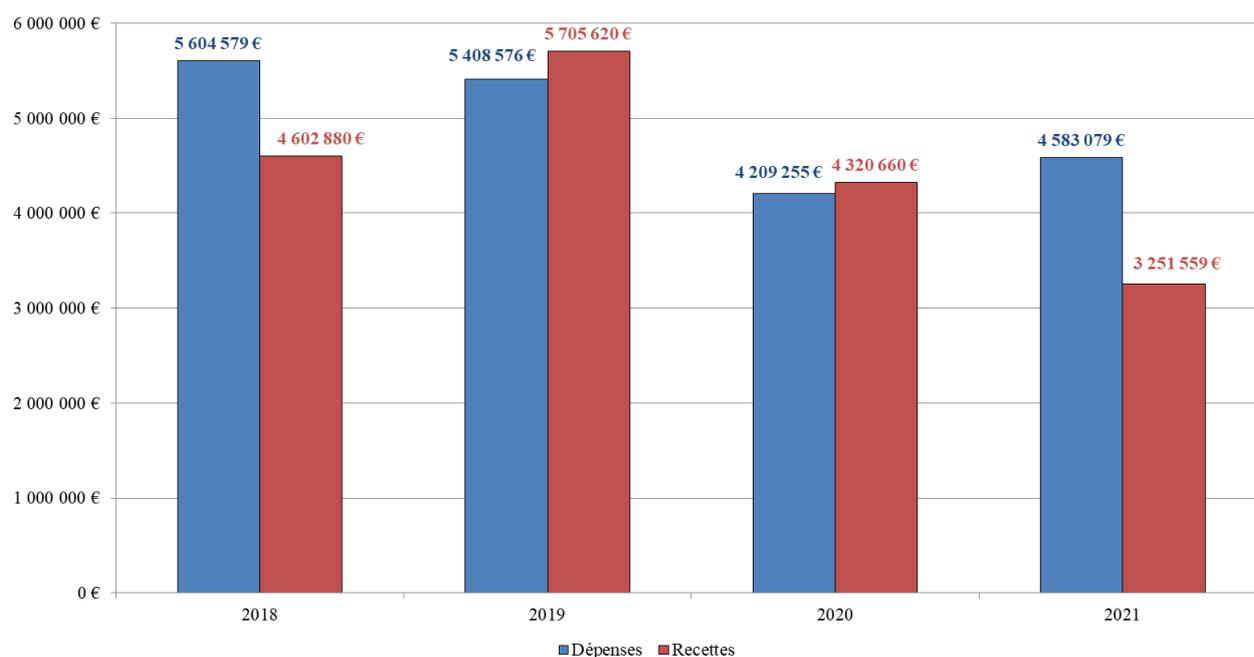
**Répartition des recettes réelles d'investissement (hors revolving)
Compte administratif 2021**



En fin d'année 2021 la Ville du Chambon-Feugerolles a souscrit un emprunt à hauteur de 1 500 000 €. Il n'apparaît pas dans les recettes perçues en 2021 mais il a été inscrit en restes à réaliser 2021. Il sera donc pris en compte pour le calcul du résultat comptable.

Les subventions d'investissement perçues apparaissent en hausse par rapport à 2020. Elles sont constituées en partie par le produit des amendes de police reversé par Saint-Étienne Métropole et de subventions perçues dans le cadre des opérations relatives au parc du Bouchet et des travaux du Foyer laïque.

➤ Evolution des dépenses et recettes réelles d'investissement sur la période 2018-2021



III – ETAT DE LA DETTE

L'**encours de la dette** représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'**annuité de la dette**.

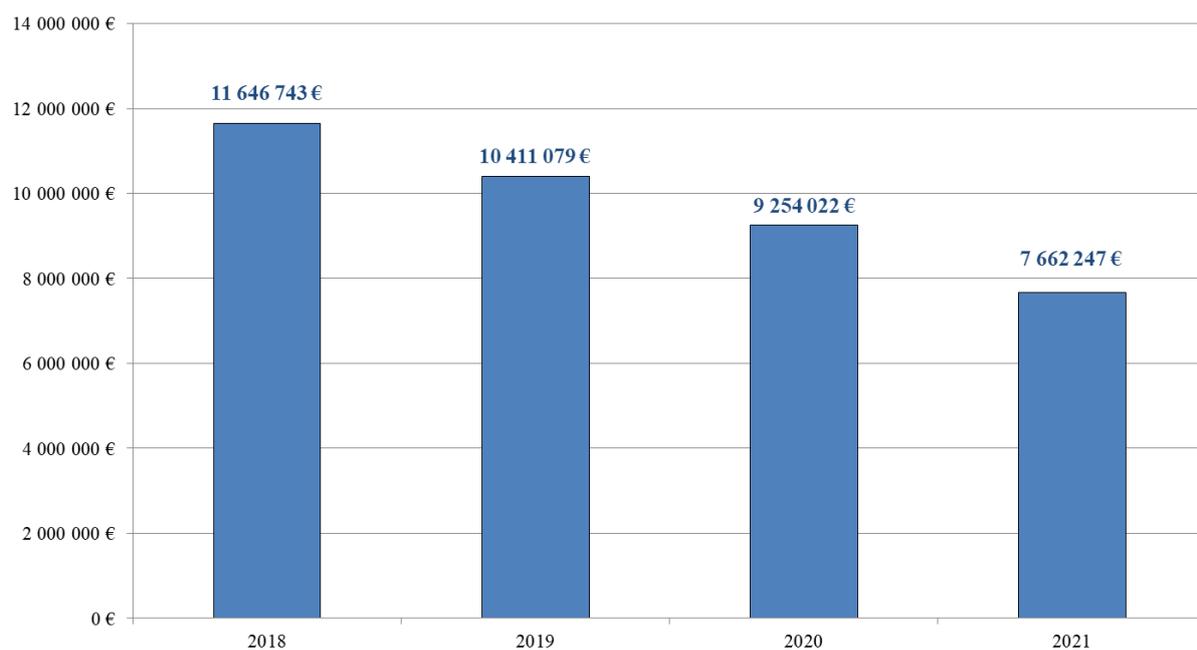
Pour 2021, l'encours de dette représente 7 662 247 €.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Celui de la Ville du Chambon-Feugerolles, s'établit en 2021 à **2,55 ans**.

Dette par type

Type	Encours
Fixe	5 221 591 €
Variable	1 210 301 €
Livret A	1 230 355 €
Ensemble de la dette	7 662 247 €

Evolution de la dette communale sur la période 2018-2021 (montant du Capital Restant Dû)



IV - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS 2021

	RECETTES TOTALES (opérations d'ordre budgétaire comprises)	DEPENSES TOTALES (opérations d'ordre budgétaire comprises)	RESULTAT DE L'EXERCICE
FONCTIONNEMENT	18 650 213,46 €	15 818 652,85 €	2 831 560,61 €
INVESTISSEMENT	4 860 415,16 €	5 927 573,76 €	-1 067 158,60 €
Résultat exercice 2021			1 764 402,01 €
Résultat antérieur reporté			2 421 280,37 €
Résultat comptable de clôture (hors restes à réaliser)			4 185 682,38 €

RESTE A REALISER EN INVESTISSEMENT	2 116 912,00 €	1 082 037,05 €	1 034 874,95 €
---	----------------	----------------	----------------

Résultat comptable fin 2021 restes à réaliser inclus	5 220 557,33 €
---	-----------------------

Le résultat comptable à la fin de cette année 2021 représente **un solde positif de 5 220 557,33 €**.